

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 08 FÉVRIER, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 31 JANVIER 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, M. TROTIN, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINOT, Mme CHANCERELLE, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI.

**Excusés représentés:**

Mme GENOVESI (pouvoir à Mme MAYET), Mme DEMBLON-POLLET (pouvoir à M. LE CLECH), M. GUINÉE (pouvoir à M. TEMGHARI), M. MORIN (pouvoir à M. GABRIEL), Mme DE POIX (pouvoir à M. RUFFAT), M. PERRIN (pouvoir à M. TABIT), M. RAKOTOANOSY (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 19 - Approbation de conventions d'entretien et de nettoyage portant sur des emprises privées situées rue des Bons Raisins et angle rue du Général Guy de Boissoudy, rue Eugène Saccomano et Parc Jacques Chirac.**

Le Maire rappelle que plusieurs emprises privées devant les nouveaux immeubles construits dans la ZAC de l'Arsenal sont ouvertes à la circulation des piétons et permettent notamment l'accès aux différents commerces installés en rez-de-chaussée.

Dans ce cadre, la Ville de Rueil-Malmaison a proposé aux différents propriétaires de pérenniser cette circulation publique et d'assurer l'entretien et le nettoyage régulier des différentes emprises privées situées entre les façades des immeubles et la limite du domaine public.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver diverses conventions relatives à l'entretien et au nettoyage d'emprises privées situées, en limite du domaine public, et particulièrement rue des Bons Raisins et angle rue du Général Guy de Boissoudy, rue Eugène Saccomano et Parc Jacques Chirac.

Invité à en délibérer,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.2111-1, L.2122-4, L 2141-1 et L.2141-2 ;

Considérant que la création d'une servitude de passage public au profit des piétons et des vélos grevant les voies dénommées allées Denis Raffet, Jean-Antoine Houdan, Carle Vernet, Louis David, François Gérard, Dominique Ingres, avenue Auguste Renoir, rues Nadar (partie), Maurice Vlaminck, Antoine Gros, Camille Corot, cadastrées section AW n°97-248-259-273-360-375-376-377 et 458 n'entraîne pas de démembrement de propriété,

Vu les échanges intervenus entre la Ville et l'Association Syndicale Libre du DOMAINE DE LA MALMAISON ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 31 janvier 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 2 février 2023 ;

APPROUVE la convention d'entretien et de nettoyage entre la Commune et le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble dénommé RUEIL ENVIÉS, portant sur une emprise d'une superficie de 239 m<sup>2</sup> environ, située 72-74, rue des Bons Raisins, et dépendant des parcelles cadastrées section AN n°621 et 629.

APPROUVE la convention d'entretien et de nettoyage entre la Commune et le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 76, rue des Bons Raisins, angle 1-3, rue du Général Guy de Boissoudy, portant sur une emprise d'une superficie de 178 m<sup>2</sup> environ dépendant de la parcelle cadastrée section AN n°605.

APPROUVE la convention d'entretien et de nettoyage entre la Commune et le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 41 et 61, rue des Bons Raisins, angle Parc Jacques Chirac et rue Eugène Saccomano, portant sur des emprises d'une superficie totale de 266 m<sup>2</sup> environ dépendant des parcelles cadastrées section AN n°506 et 512.

APPROUVE la convention d'entretien et de nettoyage entre la Commune et la société LOGIREP (groupe POLYLOGIS), portant sur une emprise d'une superficie de 245 m<sup>2</sup> environ, située 74, rue des Bons Raisins angle rue du Général Guy de Boissoudy, dépendant de la parcelle cadastrée section AN n°609.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions approuvées ci-dessus.

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS.**



**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 16 février 2023  
N° identifiant : 092-219200631-20230208-lmc143233-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 16 février 2023